

Séance du 25 Janvier 2017

Le vingt-cinq janvier deux mille dix-sept, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 19/01/2017

Date d'affichage : 31/01/2017

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; M. BAZIN Denis ; Mmes LEVALLOIS Mireille, GOSSET Cécile, LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Étaient absents : MM BELLÉE Pascal, ALLIX Gratien.

M. LEPLEY, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur le compte rendu de la séance du 21 décembre 2016. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

I. Eclairage Public RD 29 : prise guirlande sur candélabres (visa 27/01/2017)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'avait pas été prévu de prises guirlandes sur les nouveaux candélabres qui vont être posés sur la RD 29 dans le cadre de l'effacement des réseaux.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide de la pose de 2 prises guirlandes sur les nouveaux candélabres de la RD 29 ;
- Accepte le devis de l'entreprise ALLEZ d'Agneaux d'un montant HT de 450.00 € pour la fourniture et la pose de 2 prises guirlandes ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document concernant cette affaire

II. Indemnités kilométriques Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe (visa 27/01/2017)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. HENRY Michel a utilisé son véhicule personnel pour se rendre en stage et dans différents magasins.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à M. HENRY Michel, adjoint technique principal 2^{ème} classe, une indemnité kilométrique de 214.90 €, au titre de ses déplacements pour l'année 2016 à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (614 Km * 0.35 € selon le barème en vigueur).

III. Indemnités kilométriques Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe (visa 27/01/2017)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme LEBEHOT Myriam a utilisé son véhicule personnel pour se rendre dans différentes administrations, réunions et stages.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à Mme LEBEHOT Myriam, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, une indemnité kilométrique de 280.38 €, au titre de ses déplacements pour l'année 2016 à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (876.2 Km * 0.32 € selon le barème en vigueur).

IV. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche (visa 27/01/2017)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

M. le Maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de Carantilly de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;

- Que la Commune de Carantilly adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure concurrentielle avec négociation engagée selon l'article 25 II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

M. le Maire précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche est habilité à souscrire pour le compte de la Commune de Carantilly des contrats d'assurance auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurance agréées.

Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- ✓ Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail – Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- ✓ Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :
 - Accidents du travail – Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune de Carantilly une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2018
- Régime du contrat : capitalisation.

V. Budget 2017

M. le Maire présente les investissements prévus en 2017. Il demande à chacun des conseillers de réfléchir afin d'en arrêter la liste au prochain CM.

Concernant les taux d'imposition 2017, une réunion de la commission des finances est prévue le 1^{er} Février. Monsieur le Maire fait remarquer que nous devons attendre la réunion entre St-Lô Agglo et les communes de l'ex. CC de Canisy, portant sur les allocations de compensation, avant de prendre une décision. Il espère que nous aurons des éléments pour la réunion de février.

VIII. Affaires diverses

1/ Subventions : M le Maire rend compte de sa réunion à la Préfecture concernant une réserve parlementaire non perçue. Il se dit optimiste et elle devrait être versée prochainement. Il remercie Mme Nadège PAISANT pour l'aide précieuse qu'elle a apportée dans ce dossier.

2/ Fibre optique : Les travaux de génie civil devraient commencer en février.

3/ Carrefour du Poteau : Sauf imprévus, les travaux devraient commencer au 1^{er} semestre 2017.

4/ Problèmes de nuisances sonores. M. le Maire informe le CM qu'il reçoit de nombreuses plaintes d'habitants concernant des bruits intenses et répétés provenant des effaroucheurs d'oiseaux mis en place par les exploitants agricoles. Tout en comprenant les problèmes rencontrés par les agriculteurs, il espère que le bon sens devrait l'emporter (accord de quartiers, temps plus longs etc...). Sinon, il devra prendre un arrêté qui sera très contraignant pour les utilisateurs.

5/ Médiathèque / bibliothèque : Suite à la fusion de la CC de Canisy et St-Lô Agglo, la compétence n'étant pas reprise, elle revient à la Commune de Canisy. Un projet de convention avec les communes de l'ancienne CC de Canisy est en cours d'élaboration.

6/ Bulletin : Il est terminé ; il comporte 32 pages et sera distribué début février. M. le Maire remercie l'équipe de rédaction.

7/ Point sur Saint-Lô Agglo : M. le Maire fait le point sur les élections qui ont eu lieu à St-Lô Agglo.

8/ TAP : M. BAZIN, délégué au RPI et Vice-Président, rend compte de la réunion à laquelle il a assisté avec St-Lô Agglo. Il fait le point sur l'organisation des TAP pour l'année scolaire 2017/2018.

9/ Hôtel restaurant : M. DUFORT rend compte des problèmes de chauffage, ventilation et déperdition thermique constatés à l'hôtel restaurant. Des mesures doivent être prises rapidement, le maître d'œuvre doit intervenir. Il sera sans doute nécessaire de faire effectuer une étude thermique.

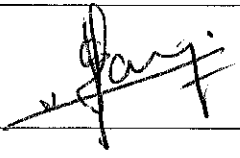
10/ Salle des sports : M. DUFORT informe le CM de la situation du toit de la salle des sports. Celui-ci fuit de plus en plus. La communauté de St-Lô Agglo, compétente, va être contactée.

11/ Voirie : M. CORON, informe le CM qu'il a assisté à une démonstration de matériels pour désherber. Ces matériels pourraient être achetés par la commune de Dangy et serviraient aux deux communes dans le cadre d'une mutualisation des moyens. Il rappelle que l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite sur le domaine public.

Une réunion voirie aura lieu le samedi 11 février. M. le Maire demande, que le même jour, la commission se prononce sur les lieux de mise en place de containers de 700 litres, pour le dépôt de sacs d'ordures ménagères. Quinze ont été livrés par l'ancienne CC de Canisy. Ces bacs, mis en place dans certains villages, permettront un regroupement des sacs déposés par les habitants. Ils devraient améliorer le travail des rippers et éviter que le contenu soit éparpillé par les bêtes comme c'est trop souvent le cas.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h40.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	Le Secrétaire, Laurent LEPLEY
Bruno CORON	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Cécile GOSSET
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	André BOURGÈS